

Dossier de l'OHI n° S1/6100/2023

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE n° 2**  
**06 mai 2022**

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)**

**Monaco, 25-28 avril 2023**

**APPEL A CANDIDATURE POUR L'ELECTION AU POSTE DE SECRETAIRE GENERAL  
ET DE DIRECTEUR DE L'OHI**

Références :

- A. Lettre circulaire de l'Assemblée n°1 du 28 avril 2022 – *Annonce et dispositions générales*
- B. Règlement général de l'OHI (Article 17-23)

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme indiqué dans la lettre citée en référence A, l'élection au poste de Secrétaire général et de Directeur de l'OHI aura lieu le dernier jour (28 avril 2023) de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI, conformément à la référence B.
2. Conformément à l'article 20 du Règlement général de l'OHI, les Etats membres qui souhaitent proposer un candidat de leur pays sont invités à transmettre leurs candidatures au Secrétariat de l'OHI à l'aide du formulaire de candidature fourni en annexe ; conformément à l'article 20 (c) du Règlement général de l'OHI, les candidats doivent fournir un certificat médical. Le Secrétaire général et le Directeur qui seront élus serviront pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2029 dans le cas où il s'agirait d'un premier mandat, ou pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2026 dans le cas où il s'agirait d'un second mandat.
3. Conformément à l'article 19 du Règlement général de l'OHI, la liste des candidats sera clôturée dix jours (14 avril 2023) avant le jour d'ouverture de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée. Toutefois, il est fortement recommandé que les candidatures soient soumises au Secrétaire général dès que possible et de préférence avant le 25 janvier 2023. Cela permettra au Secrétaire général de publier la liste des candidats la plus complète possible, conjointement avec tous les documents d'appui de la session.
4. Les candidatures, conjointement avec les déclarations détaillées, seront diffusées aux Etats membres dès que possible, conformément à l'article 21 du Règlement général de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

Annexe : Formulaire de candidature

**Candidature for a post of<sup>1</sup>**

**SECRETARY-  
GENERAL**

**DIRECTOR**

(Article 20 of the General Regulations)



**Candidature à un poste de<sup>1</sup>**

**SECRETAIRE  
GENERAL**

**DIRECTEUR**

(Article 20 du Règlement général)

**GENERAL - GENERALITES**

1. Nominating Member State - *Etat membre qui présente le candidat* :

.....

2. Name - *Nom* : .....

3. Nationality - *Nationalité* : .....

4. Date of birth - *Date de naissance* : .....

5. Titles and decorations - *Titres et décorations* : .....

.....  
.....  
.....

**EDUCATION AND LANGUAGES - ETUDES ET LANGUES**

6. Education (periods, including specialized or special qualifications) - *Etudes (durée, y compris les qualifications spécialisées ou particulières)* :

.....  
.....  
.....  
.....

7. Languages (speaking and reading capacity) - *Langues (niveau oral et écrit)* :

.....  
.....  
.....

**SERVICE AND EXPERIENCE<sup>2</sup> - SERVICES ET EXPERIENCE<sup>2</sup>**

<sup>1</sup>Tick one box or both - <sup>1</sup>*Cocher une case ou les deux*

<sup>2</sup>All service and experience relevant to the nomination and which provide an indication of the extent to which the candidate is qualified to serve as Secretary-General or Director. - <sup>2</sup>*Tout service et toute expérience en rapport avec la candidature donnant une indication de la mesure dans laquelle le candidat est qualifié pour occuper le poste de Secrétaire général ou de Directeur.*





Forwarding Authority - *Autorité qui transmet* :

.....  
.....  
.....

Signature of forwarding authority – *Signature de l'autorité qui transmet* :

\_\_\_\_\_